# Délinquance, fichage et diversité

06/12/2008 à 8h43

**Le groupe de "contrôle des fichiers" mis en place après la polémique sur le fichier Edvige propose de modifier le classement ethno-racial des délinquants. Parmi les propositions : un fichage des suspects combinant couleur de peau et origine ethnique. Malaise…**

Le groupe, présidé par le criminologue Alain Bauer, propose une réformer du fichier Canonge utilisé par la police. «*Si cette proposition devait être faite, Michèle Alliot-Marie ne la retiendrait en aucun cas*», assure-t-on place Beauvau.

Le fichier Canonge est une base de donnée que la police alimente au fil des affaires avec la photographie des auteurs de crimes et délits. Elle présente ces clichés aux victimes afin qu'elle puissent reconnaître leur voleur ou leur agresseur. Les suspects sont définis selon des critères de couleur de peau: «*noir, blanc, jaune et arabe*». Mais depuis les années 50, le grand brassage migratoire a eu lieu. Douze catégories «*ethno-raciales*» ont donc été créées en 1992: «*blanc (Caucasien), Méditerranéen, Gitan, Moyen-Oriental, Nord Africain, Asiatique Eurasien, Amérindien, Indien (Inde), Métis-Mulâtre, Noir, Polynésien, Mélanésien-Canaque*».

Cette étiquetage met mal à l'aise les tenants de la vulgate officielle «*antiraciste*». Les associations ont proposé d'abandonner les critères raciaux au profit d'une description par la couleur de peau, en reprenant le principe de la «*gamme chromatique*» utilisée pour les portraits robots. Le représentant de la CNIL a proposé une combinaison de deux systèmes.

**Le problème semble insoluble. Comment classer les individus**

**selon des critères qui n’existent pas?**
(Le Figaro, Le Monde)